

Centre Aquatique de la COPAMO « Les Bassins de l'Aqueduc » 276
Avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant
Association déclarée en Préfecture du Rhône, N° de dossier W 69 1053671
Affiliée à la FFESSM

DEMANDE D'ADHESION SAISON 2023/2024

1) Conditions

- Avoir 14 ans révolus en mai 2024 (12 ans si un des parents est adhérent)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique
- Pour les mineurs, autorisation parentale ou tutélaire obligatoire
- Déposer un chèque de caution de 250€ (non encaissé) pour l'utilisation du matériel de plongée du club.
- Déposer un chèque de caution de 75€ (non encaissé) pour l'inscription aux sorties en mer (voir règles des sorties).

2) Le certificat médical

Il s'agit d'un certificat médical de « **non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine avec scaphandre** », en cours de validité, de moins de 1 an. Il peut être délivré par tout médecin, mais la FFESSM conseille de privilégier, chaque fois que possible, le recours à un médecin fédéral ou médecin du sport surtout pour le passage d'un niveau 2,3 ou 4.

3) La licence et l'assurance

En application des obligations légales, la licence FFESSM inclut automatiquement une Assurance Responsabilité Civile dans le cadre de la pratique des activités fédérales, dans le monde entier.

La FFESSM attire toutefois votre attention sur l'intérêt à souscrire d'autres garanties nécessaires à la protection de vos activités. La licence permet d'avoir accès aux contrats spécialement élaborés par l'assureur de la Fédération et permet de souscrire une Assurance Individuelle Accident Loisir 1, Loisir 2, Loisir 3. Cette assurance, optionnelle mais vivement conseillée, couvre le licencié pour ses propres dommages corporels (dont les frais de caisson) sans tiers responsable identifié.

4) Les cotisations

La cotisation forfaitaire, comprend l'adhésion à l'association et la licence FFESSM.

Elle n'inclut pas : Le coût de la carte de niveau obtenu en fin de formation

Paiement jusqu'à 3 chèques ou 3X en ligne (non remboursables).

PLONGEUR	ADHESION	Paiement en 3 fois sans frais	Seconde adhésion d'un même foyer fiscal	Paiement en 3 fois sans frais
Adulte	252 €	84 €	210 €	70 €
Mineur *	192 €	64 €	171 €	57 €
Etudiant	192 €	64 €		
Membre du bureau	156 €	52 €		
Encadrant E1	156 €	52 €		
Encadrant E2	117 €	39 €		
Encadrant E3, E4	75 €			
Licence seule Adulte	50 €			
Licence seule - de 16 ans	40 €			

Contact : cspm69440@gmail.com

Président : Bruno MAJOLI : 06 51 21 58 92, Trésorier : Jean-Pierre CATTOOR : 06 72 73 85 51,
Secrétaire : Janick DENYS : 06 84 20 41 35

DEMANDE D'ADHESION SAISON 2023/2024

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu de naissance + Dept :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Mail adhérent :

Mail parent (pour mineur) :

Carte Pass Région n° :

Carte Pass Sport n° :

(Pour les détenteurs de carte Pass Région ou Pass Sport : Vous payez à votre inscription la totalité de votre adhésion. Le trésorier se charge des démarches et dès que le club est crédité, vous serez remboursé des montants auxquels vous avez droit (30€ pour le Pass Région et 50€ pour le Pass Sport**). N'oubliez pas de fournir le numéros de carte avec son code d'utilisation lors de votre inscription afin de pouvoir bénéficier de cette remise).**

Personne à prévenir en cas d'accident ou de besoin : Nom et prénom :

Qualité :

Tél. :

ALLERGIES connues (aspirine ou autre) :

Club d'appartenance année précédente :

N° de licence année précédente :

Niveau de plongeur :

Niveau d'encadrant :

Souhait de formation : OUI NON

Si oui, précisez laquelle :

PRIX TOTAL de l'inscription :

Pièces administratives (obligatoires) à fournir avec la demande d'inscription

- 1 certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique en cours de validité
- 1 autorisation parentale pour les mineurs (obligatoire)
- Chèque(s) à l'ordre du CSPM (possibilité de paiement en 3x, non remboursables)
- Chèque de caution de 250€ à l'ordre du CSPM (par adhérent, non encaissé pour utilisation du matériel de plongée du club)
- Chèque de caution de 75€ à l'ordre du CSPM (par adhérent, non encaissé pour l'inscription aux sorties du club)
- Une photo d'identité récente (format CV de préférence)

• S'il y a lieu :

- Photocopie des deux dernières pages du carnet de plongée, de la carte de niveau et des diplôme(s)

RIFAP, TIV, INITIATEUR, NITROX, autres...

Seuls les dossiers complets seront acceptés

En adhérant au CSPM, vous acceptez automatiquement son règlement intérieur et ses statuts, ainsi que les règlements de la FFESSM et du Centre Aquatique. Ils sont disponibles auprès du secrétariat ou sur notre site internet www.plongee-mornant.fr à la rubrique « Tarifs, inscription »

Il est rappelé que pour des raisons impératives d'assurance, l'accès du bassin n'est autorisé qu'aux membres du CSPM ou aux personnes ayant pris rendez-vous et seulement les jours et horaires réservés au CSPM.

En outre, il n'est possible de se mettre à l'eau que sous la surveillance d'un Directeur de Plongée.

« J'autorise le CSPM à diffuser les reportages effectués sur lesquels je pourrais figurer dans le cadre des activités de plongée ou de loisir du club »

Date :

Signature :

PARTIE RESERVEE AU CLUB

Banque	Nb de	N° des Chèques	Virement
--------	-------	----------------	----------

**AUTORISATION PARENTALE ou TUTELAIRE
(09.2023 – 09.2024)**

Je soussigné(e) (*NOM et prénom du représentant légal*) :

.....

En qualité de : père mère tuteur

demeurant au :

Adresse complète :

.....

N° de téléphone :

Et en toutes connaissances des risques encourus, autorise mon enfant (*NOM et prénom*) :

.....

Né le à pratiquer la plongée sous-marine, ainsi que les activités annexes, au sein du CSPM.

J'autorise les responsables du CSPM et ses moniteurs à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité.

Je reconnais au CSPM et à ses moniteurs le droit de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde et la sécurité de mon enfant.

Lieu et date :

Signature :